

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 23 mars 2023

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT** DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 17/03/23
Affichée	le 17/03/23

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention OPAH sur le territoire de la CdC et de l'OPAH RU sur le centre-ville de L'Aigle

Etaient présents: Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC Serge DELAVALLÉE

Guy MARTEL François BRIZARD Nathalie LENÔTRE François CARBONELL Jean-Luc BEAUFILS Véronique HELLEUX

Absente excusée : Virginie VIOLET

2 y MARS 2023 Acte reçu en Préfecture le

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 2 9 MARS 2023



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230323-2023-03-23-037-DE Date de télétransmission : 29/03/2023 Date de réception préfecture : 29/03/2023

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'Urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 15/03/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget
- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.

Le Bureau après en avoir délibéré :

> ATTRIBUE aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessous les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Date courries Montant SOLIHA accord OPAH CDC ou Commune Adresse du projet Nature de l'aide accord de subvention ccord de princip OPAH RU our demande de principe ANAH CdCCdC 18 rue Louis Cavelier précarité énergétique 10/02/22 1 600.00 € 4/3/22 7/2/23 L'Aigle CDC 4/3/22 19/1/23 L'Aigle 64 rue Louis Pasteur CDC Travaux lourds 10/02/22 6 529,00 € Précarité énergétique » et « 13 rue Henri Heil CDC 12/04/22 2 100,00 € 19/5/22 7/2/23 L'Aigle sortie de passoire thermique 20/10/22 535.00 € 28/10/22 31/010/2022 CDC 61550 La Ferté Fresnel 1 rue d'Anceins Autonomie Précarité énergétique et sortie 24/11/22 2 100,00 € 30/11/22 23/2/23 61550 La Ferté-en-Ouche 4 impasse du Louve CDC

UNANIMITÉ VOTE:

61270 Ecorcei

Le Hamel

CDC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Précarité énergétique

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230323-2023-03-23-037-DE Date de télétransmission : 29/03/2023 Date de réception préfecture : 29/03/2023

24/11/22

1 200.00 €

7/12/22

Date courrier

6/2/23

Acte reçu en Préfecture le 2 9 MARS 2023 Publié en ligne le Certifié exécutoire 2 9 MARS 2023

Le Président, Jean SELLIER

